

**Séance du Conseil de Ville  
du 28 août 2017, à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 29 / 2017**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 28 du 26 juin 2017
4. Questions orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - M. Sekandar Ali Hashmi
  - M. Nazmi Mehmetaj, son épouse Mme Valdete Mehmetaj et leurs enfants Ardit et Melissa Mehmetaj
  - Mme Lucia Serenella Muci
  - M. Juan-Antonio Pasantes Canosa, son épouse Mme Verica Kremanac Pasantes, et leur fils Denis Pasantes
  - M. Sylejman Shaqiri, son épouse Mme Albina Shaqiri et leurs enfants Maemira et Arbi Shaqiri
6. Rapport de gestion 2016 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED)
7. Développement du postulat 4.05/17 - "Enterrons les places de parking... et plus si entente", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
8. Développement de la motion 5.03/17 - "Favoriser les produits issus de la production biologique et régionale", PS, M. Laurent Crevoisier
9. Développement de la motion 5.04/17 - "Aperçu des activités externalisées", PS, M. Diego Tomaselli
10. Développement de la motion 5.05/17 - "Pour une solution alternative à la fermeture de la Maison de l'enfance en fin d'année", PS, M. Grégoire Monin
11. Développement de la motion 5.06/17 - "Pour une politique de promotion démographique active", PDC-JDC, M. Alain Beuret
12. Développement de la motion 5.07/17 - "Plan de sauvetage pour le CCRD", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez
13. Réponse au postulat 4.01/17 - "Allocation de subventions, les mêmes exigences pour tous", PS, M. Marc Ribeaud
14. Réponse à la motion 5.17/16 - "Mise en place d'une solution provisoire pour l'accès de la passerelle de Morépoint avant son remplacement prévu en 2020-2022", PLR, M. Julien Crevoisier
15. Réponse à la question écrite 2.02/17 - "Manque-t-il des salles de sport à Delémont pour les besoins des écoles de la ville ?", CS•POP•Verts, Mme Chantal Jaussi
16. Réponse à la question écrite 2.03/17 - "Utilisation de la piscine couverte de Delémont", PLR, M. Pierre Chételat
17. Réponse à la question écrite 2.04/17 - "Quels moyens pour pacifier les nuits delémontaines en fin de semaine ?", PS, M. Marc Ribeaud
18. Divers

## 1. **COMMUNICATIONS**

**M. Jude Schindelholz**, président, ouvre la séance et salue les membres présents, en particulier M. Ernest Borruat, suppléant du groupe PDC-JDC qui siège pour la première fois. D'autre part, il rappelle l'invitation aux festivités liées au 30<sup>e</sup> anniversaire du jumelage Delémont-La Trinidad, le 16 septembre prochain, auxquelles les conseiller-ère-s de ville peuvent s'inscrire jusqu'au 12 septembre auprès de la Chancellerie communale.

M. Schindelholz prie le Conseil de Ville d'observer une minute de silence à la suite du décès de M. Jacques Stadelmann, ancien maire, préfet et député à l'Assemblée constituante et au Parlement jurassien. Il adresse ses sincères condoléances à sa famille.

Finalement, M. Schindelholz propose de modifier l'ordre du jour et de reporter le développement de la motion 5.16/17, à la demande de M. Alain Beuret, absent.

**DECISION : le report du point 11 à la séance de septembre est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.**

## 2. APPEL

### *Conseil de Ville*

38 membres sont présents.

### *Conseil de Ville*

M. Jude **Schindelholz**, président, M. Olivier **Montavon**, 1<sup>er</sup> vice-président, Mme Marie-Claire **Thiévent**, scrutatrice, M. Luc **Dobler**, scrutateur, Pierre **Chételat**.

Mme, M., Dominique **Baettig**, Félix **Baumann**, Pierre **Berthold**, Quentin **Chappuis**, Karen **Chevrolet**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Besim **Hoxha**, Toufiq **Ismail-Meyer**, Thierry **Kamber**, Renaud **Ludwig**, Laurent **Michel**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Didier **Schaller**, Diego **Tomaselli**.

#### Sont excusés et remplacés

M. Iskander Ali est remplacé par M. Laurent **Crevoisier**

M. Alain Beuret est remplacé par M. Ernest **Borruat**

Mme Jeanne Beuret est remplacée par Mme Chantal **Jaussi**

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Khelaf **Kerkour**

M. Claude Chèvre est remplacé par Mme Arta **Canaj**

M. Christophe Günter est remplacé par M. Olivier **Etique**

Mme Rébecca Lena est remplacée par Mme Marie Jeanne **Pont Moritz**

M. Philippe Rottet est remplacé par Mme Laurence **Studer**

Mme Lydia Schwyzer est remplacée par Mme Colette **Petit**

M. Mehmet Suvat est remplacé par Mme Kathleen **Gigon**

#### Sont excusés

Mme, M., Blaise Christe, Mansouratou Sokpolie, Christian Wirz.

### *Conseil communal*

- M. Damien **Chappuis**, Mairie, Département des finances et de l'informatique
- M. Patrick **Chapuis**, Département de la culture et des sports
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- Mme Murielle **Macchi-Berdat**, Département de l'énergie et des eaux

### *Chancellerie communale, huissier*

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale

Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale

M. Roland **Moritz**, huissier

## 3. PROCÈS-VERBAL NO 28 DU 26 JUIN 2017

Le procès-verbal no 28 du 26 juin 2017 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 4. QUESTIONS ORALES

**M. Pierre Chételat**, PLR, relevant la réforme en cours des services d'intervention et de secours (SIS) qui prévoit de réduire les 17 SIS actuels à 3 unités, demande au Conseil communal s'il a déjà planché sur ce

projet, qui ne serait, selon certains, pas réaliste. Un groupe de travail se réunira lors de la prochaine législature, auquel participera certainement Delémont, vu ses professionnels engagés dans le corps des sapeurs-pompiers. Quelle est la position de l'Exécutif dans ce dossier ?

**M. Damien Chappuis**, maire, confirme la volonté de l'Etat de mener cette révision, à laquelle ont participé différents partenaires. L'Assemblée jurassienne des communes recevra les auteurs du nouveau système, notamment l'Etablissement cantonal d'assurance et d'autres représentants cantonaux, pour connaître leurs intentions et élaborer les plans assurant la protection de la population. Pour l'heure, le Conseil communal n'a été nanti d'aucune information décisionnelle.

**M. Pierre Chételat** est partiellement satisfait.

**M. Marc Ribeaud**, PS, rappelant les discussions antérieures liées aux habitants non encore régularisés, se demande si ces derniers, de même que les résidents secondaires, peuvent voter. Les listes des électeurs suisses, suisses de l'étranger et des étrangers sont-elles à jour, à quelques semaines des élections communales ? D'autre part, les résultats des élections et votations, disponibles sur le site internet, précisent le nombre d'électeurs. Aussi, il suggère d'y publier un tableau d'évolution du nombre d'électeurs dans le temps et selon le genre de votation ou élection (communales, cantonales ou fédérales).

**M. Damien Chappuis**, maire, souligne les démarches de la Ville pour régulariser les registres et définir clairement l'ensemble de la population delémontaine, qui feront l'objet d'un rapport au Conseil communal d'ici à la fin de l'année. Il assure qu'aucun passe-droit ne sera accordé dans le cadre des prochains scrutins communaux. M. Chappuis indique que le site internet communal pourrait effectivement détailler les différentes catégories de votants, tout en relevant que les droits de vote diffèrent selon qu'il s'agisse d'un vote communal, cantonal ou fédéral.

**M. Marc Ribeaud** est satisfait.

**Mme Kathleen Gigon**, PS, demande à la Ville quand elle compte effacer les graffitis à la sortie sud du sous-voie de la gare, qui confèrent une image négative à Delémont. De plus, elle demande si une autre action *Tags & Graffs* pourrait être organisée avec les jeunes.

**Mme Françoise Collarin** indique qu'en temps normal, les graffitis sont retirés dans les 48 heures, ce que l'entreprise en charge de cette tâche n'a pas réalisé, notamment en raison des vacances. Un rappel lui a été adressé. Pour l'action *Tags & Graffs*, Mme Collarin n'est pas responsable du domaine mais elle estime que des propositions doivent être émises pour envisager son renouvellement.

**Mme Kathleen Gigon** est satisfaite.

**Mme Laurence Studer**, UDC•UDF•sp, estimant le système de ramassage des déchets verts en novembre insuffisant, demande à la Ville de le maintenir hebdomadairement durant ce mois, vu les quantités de déchets à ramasser à cette période.

**Mme Françoise Collarin** admet que le système pourrait être adapté, ce qui a déjà fait l'objet de discussions internes. Elle reprendra ce sujet avec son service.

**Mme Laurence Studer** est satisfaite.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, relève que dans son traditionnel classement des villes, le journal *Weltwoche* situe Delémont première des villes jurassiennes et au niveau de La Chaux-de-Fonds. Il demande au Conseil communal ce qu'il pense des variations de ce classement pour Delémont et comment il l'y situera à l'avenir. D'autre part, comme la proximité d'un lac est le gage d'une meilleure place dans ce palmarès, M. Baettig s'interroge sur l'opportunité pour la Ville de se doter d'un plan d'eau, pour augmenter son attractivité.

**M. Damien Chappuis**, maire, informe que l'Exécutif n'attache pas d'importance à ce classement, dont il n'explique pas les variations pour Delémont. En ce qui concerne un éventuel point d'eau, il pourrait faire l'objet d'une réflexion si le Conseil communal, lors de la prochaine législature, en décide ainsi.

**M. Dominique Baettig** est satisfait.

**Mme Magali Rohner**, CS•POP•Verts, rappelant les discussions liées à son postulat demandant que Delémont devienne une ville zéro pesticide, souhaite savoir où en sont les essais menés par la Voirie. En effet, dans sa réponse au postulat, l'Exécutif avait relevé les coûts importants liés à l'arrêt de l'utilisation des pesticides et la difficulté de mettre en place des méthodes alternatives, et indiqué que la Ville procédait à des tests pour déterminer la résistance de l'équipement et l'efficacité des traitements biologiques.

**Mme Françoise Collarin** confirme que la Ville a renoncé aux pesticides dans l'entretien des routes et des trottoirs, de même qu'au cimetière. Les collaborateurs de la Voirie désherbent à la main ou à l'aide d'un appareil à vapeur. A l'heure actuelle, seuls les terrains de football posent encore problème car aucune alternative aux pesticides n'a été trouvée. Toutefois, ils ne sont traités que tous les deux ans en principe.

**Mme Magali Rohner** est satisfaite.

## 5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

**M. Damien Chappuis**, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes, qui répondent aux exigences en matière d'admission à l'indigénat communal.

**DECISION** : les promesses d'admission à l'indigénat communal de

- **M. Nazmi Mehmetaj, son épouse Mme Valdete Mehmetaj et leurs enfants Ardit et Melissa Mehmetaj**
- **Mme Lucia Serenella Mucci**
- **M. Juan-Antonio Pasantes Canosa, son épouse Mme Verica Kremanac Pasantes, et leur fils Denis Pasantes**
- **M. Sylejman Shaqiri, son épouse Mme Albina Shaqiri et leurs enfants Maemira et Arbi Shaqiri**

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 6. RAPPORT DE GESTION 2016 DU FONDS DE PRÉVOYANCE ET DE RETRAITE EN FAVEUR DES EMPLOYÉS DE LA COMMUNE DE DELÉMONT (FRED)

**M. Damien Chappuis**, maire, indique en préambule que dès à présent, le Conseil de Ville est amené à se prononcer sur le rapport de gestion et non sur les comptes, comme le prévoient d'ailleurs de tout temps les statuts du FRED. Il relève la légère baisse du nombre d'affiliés à la caisse (-4 personnes) et l'attribution du mandat de contrôle à Fidag Audit SA, pour la période 2016-2020. M. Chappuis met en évidence les bons rendements, atteignant 4.34 % contre 0.24 % en 2015. De ce fait, le Conseil communal, comme convenu avec la Commission de gestion et de vérification des comptes (CGVC) et la Commission du personnel, a renoncé à diverses mesures. L'étude ALM commandée par l'Exécutif soumettait différentes recommandations, comme l'optimisation de la stratégie de placement, la baisse du taux technique à 2.25 % (actuellement 2.5 %), la baisse du taux de conversion et de la rémunération des avoirs de vieillesse. Les experts ont qualifié la stratégie de placement d'efficace, d'où la décision de ne pas augmenter la volatilité du portefeuille de placement. Regrettant le manque de participation aux assemblées des ayants droit, M. Chappuis indique que l'exercice 2016 boucle avec un degré de couverture de 100 %. Le taux technique est maintenu à 2.5 % et le compte-épargne des assurés actifs est rémunéré au taux d'intérêt de 0.75 %. Le résultat de 2016 a conduit à la constitution d'une provision pour préfinancer une baisse du taux d'intérêt technique.

M. Chappuis précise que 2016 a fait l'objet de réflexions approfondies qui ont débouché sur la définition de plusieurs mesures, notamment la baisse du taux technique de 2.5 à 2 %, du taux de conversion de 5.8 à 5.3 % sur plusieurs années, et la hausse de la cotisation d'épargne de l'employeur de 1 % en moyenne. Vu le rendement exceptionnel de 2016, le Conseil communal a donc renoncé à ces mesures pour l'instant. En effet, pour assurer les retraites et la pérennité de la caisse, l'application de ces mesures s'imposera tôt ou tard.

**M. Marc Ribeaud**, PS, en sa qualité de président de la CGVC, rappelle que 2016 est la 2<sup>e</sup> année sous le régime de la primauté des cotisations et qu'elle offre un taux de couverture de 100 %, avec la constitution d'une provision de 2.2 millions de francs. Il précise que la rémunération des comptes-épargne des actifs à hauteur de 1 % impliquerait un rendement de 2.1 % pour maintenir ce degré de couverture, alors que le rendement moyen des cinq dernières années dépasse les 4 %. Toutefois, pour 2016, les actifs ont perçu une rémunération de 0.75 % seulement, le solde du bénéfice 2016 ayant été transféré dans la provision pour les rentes futures. A noter que les rentes en cours ont été déterminées à une époque où les espérances de rendement étaient nettement plus élevées et que depuis, le FRED, comme d'autres caisses de pensions, a opté pour une gestion plus prudente et moins généreuse. Ainsi, à l'heure actuelle, une grande partie des capitaux du FRED est utilisée pour les retraités et le financement stable de la caisse implique le maintien des cotisations d'assainissement. M. Ribeaud relève que les placements et fonds immobiliers de quelque 85 millions de francs ont produit un rendement de 2.27 %, ce qui est nettement plus élevé que les taux offerts par les banques, et que le rendement global pour 2016 atteint 4.34 %. Il souligne la part des placements en monnaies étrangères, ce qui explique la plus faible connexion au degré

de couverture de la bourse suisse et, de fait, la dépendance de la zone euro et du dollar. M. Ribeaud met en évidence les cotisations, atteignant 4.5 millions de francs et supérieures aux rentes de 3.14 millions de francs, alors que les autres apports génèrent un bilan de liquidité positif de 3.4 millions de francs. Pour l'instant, le FRED ne doit donc pas entamer son capital pour assurer ses prestations.

M. Ribeaud indique que, selon l'actuaire, le projet de Prévoyance 2020 n'implique pas de changement majeur pour le 2<sup>e</sup> pilier. Toutefois, un quart des assurés sont concernés par le taux de conversion, prévu à 6 %. A ce sujet, M. Ribeaud précise que celui du FRED se situe déjà à 5.85 % à 65 ans (âge de référence de la retraite pour les hommes et les femmes). En dernier lieu, M. Ribeaud remercie les membres du comité de la caisse pour leur engagement et indique que le groupe socialiste acceptera le rapport, tout en regrettant les trop nombreuses abréviations et notions inconnues, pour lesquelles il aurait souhaité une formulation plus explicite.

**DECISION** : le rapport de gestion 2016 du Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Commune de Delémont (FRED) est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

#### **7. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.05/17 - "ENTERRONS LES PLACES DE PARKING... ET PLUS SI ENTENTE", UDC•UDF•SP, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, estime les possibilités de développement en sous-sol intéressantes, car elles ne réduisent pas les espaces verts ou cultivables. Rappelant sa motion 5.11/12 - "L'enterrement, un avenir pour le développement de Delémont", M. Baettig invite à anticiper l'avenir, où les compromis actuels deviendront impossibles. Il indique avoir participé aux états généraux de la Vieille Ville, dont ont émané de nombreuses propositions intéressantes et contradictoires de la part de la population. De l'avis de M. Baettig, le développement d'un parking souterrain à Delémont permettrait de répondre à toutes ces tendances. Accessible en permanence et pour du stationnement de longue durée, il pourrait être financé par des fonds privés et publics. Un accès direct avec des habitations pourrait être prévu, de même que des places pour les gens travaillant en Vieille Ville, voire même des commerces. A titre d'exemple, M. Baettig cite le Canada, où des villes ont été construites en sous-sol. En outre, le stationnement de véhicules atténuerait les nuisances en soirée.

**Mme Françoise Collarin** indique que certains points du postulat rejoignent les réflexions de la Ville, notamment dans le cadre des états généraux de la Vieille Ville ou de la révision du PAL, qui prévoit à son art. 79 la construction de stationnement en sous-sol dans certains cas, ce que les promoteurs peinent à accepter. Par ailleurs, la Commission de la Vieille Ville planchera sur l'étude de faisabilité d'un parking souterrain à la place de l'Etang, qui pourrait conduire en 2018 à un crédit d'étude. Aussi, vu que les réflexions entamées vont dans le sens du postulat, le Conseil communal suggère de le refuser.

**Mme Kathleen Gigon**, PS, propose de refuser ce postulat, estimant la construction de parkings souterrains trop onéreuse et non indispensable. D'autre part, le Service UETP a déjà examiné ce sujet par le biais de l'étude liée au développement général du stationnement, dans le cadre de la révision du PAL, étude qui avait démontré l'inutilité d'augmenter les places de stationnement à Delémont pour l'instant. En outre, Mme Gigon relève que le parking du futur Théâtre du Jura offrira des places de parc supplémentaires.

**DECISION** : le postulat 4.05/17 - "Enterrons les places de parking... et plus si entente", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig, est refusé par 28 voix contre 7.

#### **8. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.03/17 - "FAVORISER LES PRODUITS ISSUS DE LA PRODUCTION BIOLOGIQUE ET RÉGIONALE", PS, M. LAURENT CREVOISIER**

**M. Laurent Crevoisier**, PS, suggère au Conseil communal de privilégier la consommation de produits biologiques et régionaux dans ses cantines, cafétérias et lors d'événements. Il relève que les produits alimentaires consommés contiennent trop de protéines carnées ou parcourent de trop longues distances, ce qui nuit à l'environnement. De l'avis de M. Crevoisier, pour être cohérente avec sa politique énergétique, Delémont doit agir pour préserver le sol et ses citoyens, en adoptant une politique de consommation alimentaire responsable lors de ses achats de denrées alimentaires, sans mettre en péril le bon fonctionnement des cantines ou cafétérias. M. Crevoisier cite la ville de Lausanne où 70 % des produits des cantines sont locaux, et il attend les arguments de l'Exécutif pour une éventuelle transformation de sa motion en postulat.

**Mme Esther Gelso** indique que le Conseil communal partage la position du Parti socialiste en ce qui concerne les produits bio et régionaux. Toutefois, tous les choix ne dépendent pas de lui. Dans le détail, la

Ville fait appel aux Femmes paysannes ou aux boulangeries locales pour la confection des apéritifs qu'elle organise. Actuellement, la Maison de l'Enfance a recours au Restau-Verso qui bénéficie du label Fourchette Verte mais elle profitera d'une nouvelle cuisine professionnelle à la Mandchourie qui lui permettra de maîtriser les achats. Sensible à cette problématique, la Maison de l'Enfance prévoit trois repas bio par semaine, privilégiant la production régionale et respectant le rythme des saisons.

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, rappelle le postulat 4.04/14 - "Nouvelle approche de l'alimentation dans la restauration collective" et, se réjouissant de la motion socialiste qu'il soutiendra, insiste sur le fait qu'elle concerne des produits issus de l'agriculture biologique.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, s'interroge sur la part que représente les cafétérias et cantines communales par rapport à l'économie delémontaine. D'autre part, il relève que la prochaine votation fédérale sur l'inscription de la sécurité alimentaire dans la Constitution découle d'un projet amendé par le Conseil des Etats, qui a souhaité que la sécurité alimentaire réponde aux lois du marché, donc du meilleur marché, dont les produits viennent souvent de loin. D'autre part, M. Baettig demande au groupe socialiste si le terme "production régionale" s'étend aux régions transfrontalières.

**M. Laurent Crevoisier**, PS, maintenant sa motion, indique que la part des achats représente quelque Fr. 200'000.- par année. S'agissant de la question du "local", la motion a pour but de sensibiliser le Conseil communal sur les distances parcourues par les produits, même biologiques, qui nuisent à la notion de respect du sol et de la santé, le but étant de consommer avant tout des aliments suisses mais aussi issus de la production proche, si la qualité n'est pas remise en question.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, indique que la part d'achats du Restau-Verso pour la confection des repas livrés à la Maison de l'Enfance s'élève à Fr. 50'000.-. D'autre part, il rappelle la position du Conseil communal quant à cette intervention, qu'il a acceptée sous la forme du postulat, ce qui crée une confusion.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, demande si le terme "proximité" s'arrête à la frontière ou si l'économie transfrontalière est incluse.

**M. Laurent Crevoisier**, PS, confirme qu'il maintient sa motion et qu'il ne s'oppose pas aux produits étrangers cultivés à proximité de la frontière.

**Mme Esther Gelso** informe que l'Exécutif avait demandé la transformation en postulat étant donné que les filières scolaires ne peuvent pas être incluses dans la réflexion, vu qu'elles sont desservies par le Restau-Verso.

**M. Laurent Crevoisier**, PS, maintient sa motion.

**DECISION** : la motion 5.03/17 - "Favoriser les produits issus de la production biologique et régionale", PS, M. Laurent Crevoisier, est acceptée par 25 voix contre 7.

## 9. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.04/17 - "APERÇU DES ACTIVITÉS EXTERNALISÉES", PS, M. DIEGO TOMASELLI**

**M. Diego Tomaselli**, PS, relevant les nombreuses activités externalisées par la Ville dans différents domaines, estime nécessaire de disposer d'un listing récapitulant les institutions auxquelles la Municipalité délègue des services ou y est représentée. Il souligne l'importance de disposer d'un rapport au sujet de l'institution en question émanant du/de la conseiller-ère communal-e chargé-e d'y représenter la Ville, ce qui permettrait de connaître les forces et les faiblesses des activités externalisées. Le rapport facilitera et rendra transparente la tâche de surveillance de la Ville.

A titre d'exemple, M. Tomaselli indique que l'immeuble de Clair-Logis, qui sera prochainement détruit, n'est pas totalement amorti, ce qui pourrait figurer dans ledit rapport et qui permettrait à la Ville de prendre en compte certaines particularités dans ses décisions futures. Ce listing sera un outil de renseignement et de contrôle pour l'Administration et les Autorités.

**M. Damien Chappuis**, maire, invite à accepter cette motion. Du reste, une liste des représentations de la Ville existe déjà et pourrait être publiée sur le site internet en donnant des informations sur l'institution concernée et les représentants de la Ville (conseiller communal ou chef de service). Le Rapport sur l'activité générale de l'Administration communale pourrait contenir ces informations mais elles ne pourraient pas y être reprises dans leur totalité. Aussi, une référence au rapport de gestion de l'institution pourrait être précisée dans le Rapport communal, voire sur le site internet. De l'avis de M. Chappuis, la Ville doit uniquement relever les faits clés, éventuellement les inclure dans le Rapport communal, et donner des explications supplémentaires lors du débat ad hoc au Conseil de Ville ou à la CGVC.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, favorable à cette motion, estime fondamental de connaître les tâches que la Ville confie à des entreprises privées, les considérant comme plus rentables si elles sont déléguées, ce qui, selon lui, n'est pas forcément le cas. A son sens, les tâches que l'Etat ne veut plus assumer ne devraient pas être déléguées à des entreprises privées mais être simplifiées et confiées aux citoyens.

**M. Diego Tomaselli**, PS, accueille favorablement la proposition de M. Chappuis de créer des liens avec les rapports de gestion des institutions et invite à l'étudier.

**M. Damien Chappuis**, maire, précise la volonté du Conseil communal de détailler les activités des différentes institutions ou associations partenaires et non les services externalisés à des entreprises privées où la Ville n'est pas représentée.

**DECISION** : la motion 5.04/17 - "Aperçu des activités externalisées", PS, M. Diego Tomaselli, est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

#### 10. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.05/17 - "POUR UNE SOLUTION ALTERNATIVE À LA FERMETURE DE LA MAISON DE L'ENFANCE EN FIN D'ANNÉE", PS, M. GRÉGOIRE MONIN**

**M. Grégoire Monin**, PS, informe avoir déposé cette motion après plusieurs discussions avec des parents touchés par la décision de l'Exécutif de fermer la Maison de l'Enfance en fin d'année, pour cause de déménagement sur le site de la Mandchourie. Il déplore vivement que la Ville n'ait proposé aucune alternative pour les parents, ce qui, selon lui, n'est pas digne d'un service à la population. M. Monin rappelle que les parents recourent à la crèche parce qu'ils exercent une activité professionnelle et qu'ils comptent sur cette solution de garde de leurs enfants. De plus, la fermeture est fixée une semaine avant Noël, période à laquelle les parents sont déjà très chargés professionnellement et qui se situe en dehors des vacances scolaires. Il invite l'Exécutif à étudier une solution alternative.

**Mme Esther Gelso** informe que sept sites se regrouperont à la Mandchourie en fin d'année, ce qui représente une situation unique. Par ailleurs, elle précise que les crèches communales n'accueillent aucun enfant 5 jours par semaine mais en moyenne 2 à 3.5 jours. Elle relève également que les crèches ont annoncé aux parents leur fermeture 8 mois à l'avance pour qu'ils puissent s'organiser. Aucune demande de parents n'est parvenue aux crèches, au département ou au Conseil communal.

S'agissant du travail éventuel des éducateurs pendant les fêtes de fin d'année, Mme Gelso précise que ce personnel doit poser ses propres vacances quand la Maison de l'Enfance ferme, pour assurer toute la disponibilité nécessaire le reste de l'année. De plus, la Ville confiera certains travaux à des artisans, raison supplémentaire pour que les crèches ferment une semaine plus tôt. Toutefois, les crèches à domicile pourraient offrir une alternative mais pour des situations extrêmes, même si cette solution implique quelques contraintes, notamment au niveau de l'accompagnement de l'enfant à l'école qui ne serait pas garanti. Dans ce cas, l'enfant pourrait être déscolarisé pendant deux ou trois jours. Pour ces raisons, le Conseil communal suggère de refuser la motion.

**Mme Karen Chevrolet**, PDC-JDC, estime inacceptable de fermer la Maison de l'Enfance durant trois semaines, vu la période de fin d'année déjà chargée qui ne permet pas aux parents de prendre des congés supplémentaires. En outre, elle est d'avis que les parents ont été mis devant le fait accompli. D'autres crèches jurassiennes ont également déménagé sans bouleversement de leurs horaires, ce qui prouve que des alternatives existent. Son groupe soutiendra la motion pour que le Conseil communal revoie sa position au plus vite.

**M. Grégoire Monin**, PS, admet que l'alternative des crèches à domicile n'est pas appropriée. Il maintient donc sa motion qui obligera le Conseil communal à trouver une solution adéquate. Quant au travail durant les fêtes, il concerne de nombreux services communaux, comme la Voirie ou le Centre sportif, et les vacances peuvent être prises à d'autres périodes. De même, de l'avis de M. Monin, les artisans ne refuseront pas de travailler durant les fêtes, d'autant que la période concernée finit après Nouvel-An.

**DECISION** : la motion 5.05/17 - "Pour une solution alternative à la fermeture de la Maison de l'enfance en fin d'année", PS, M. Grégoire Monin, est acceptée à la majorité évidente, avec 5 avis contraires.

#### 11. **DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.06/17 - "POUR UNE POLITIQUE DE PROMOTION DÉMOGRAPHIQUE ACTIVE", PDC-JDC, M. ALAIN BEURET**

Point reporté.

## 12. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.07/17 - "PLAN DE SAUVETAGE POUR LE CCRD", CS•POP•VERTS, M. CAMILLE REBETEZ

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, face aux remarques dont il a fait l'objet avec cette motion, indique avoir été témoin de problèmes au CCRD, tels que burnout, licenciement ou services non assurés, raison pour laquelle il a pris contact non pas avec le comité de l'institution mais avec ses collaborateurs, dont il relaie les signaux d'alarme au Législatif par son intervention.

Selon M. Rebetez, les tâches du CCRD sont très nombreuses, ce qui menace son équilibre, et un plan de sauvetage lui paraît indispensable. M. Rebetez met en exergue les heures supplémentaires en forte augmentation du personnel et de l'animateur, la suppression de plusieurs manifestations, la démission en bloc de l'équipe technique, une augmentation considérable des charges de la salle Saint-Georges et le licenciement d'une employée. De son côté, le comité estime n'avoir pas besoin d'un plan de sauvetage. Il a pris des mesures d'économies dont M. Rebetez se demande si elles sont acceptables pour la Commune, vu le contrat de prestations qui la lie au CCRD. De l'avis de M. Rebetez, l'absence d'un plan de sauvetage risque d'amener le CCRD à dénoncer le contrat concernant la salle Saint-Georges, dont la gestion pourrait alors revenir au Service de la culture et des sports. S'agissant des prestations du CCRD, elles ne feront l'objet d'aucune innovation ces prochaines années et pourraient entraver les possibilités de collaboration étroite avec le Théâtre du Jura. M. Rebetez craint que le programmeur ne puisse plus assumer l'ensemble des tâches lui étant attribuées.

Outre le fait de renoncer à intervenir auprès du CCRD car il doit s'autogérer, les Autorités peuvent aussi, de l'avis de M. Rebetez, mener une véritable politique culturelle, comme celle que la Ville a présentée durant la présente législature et au cours de laquelle le Conseil communal a précisé qu'il soutiendra de façon accrue le CCRD. Aussi, il espère que l'Exécutif acceptera le plan de sauvetage demandé par la motion, pour lequel il évoque différentes pistes : réajustement financier en ce qui concerne les charges de Saint-Georges vu l'investissement partiellement amorti par la Ville, audit considérant les doléances et revendications des employés, mise sous tutelle, ajustement du contrat de prestations et redéfinition des rôles entre la programmation et l'administration. Convaincu de la nécessité d'agir, M. Rebetez invite à accepter sa motion, même si le comité du CCRD est d'un autre avis.

**M. Patrick Chapuis** relève les mauvais résultats du CCRD en grande partie dus à la perte de Fr. 100'000.- découlant du SMAC Festival, que les Autorités ont regrettée. M. Chapuis rappelle que le CCRD est une institution régionale chargée d'organiser les activités culturelles de la région, exigence qu'il remplit à satisfaction. Il est principalement soutenu par la Ville de Delémont, le Canton et les autres communes du district, pour un soutien annuel de quelque Fr. 352'000.-. Son budget avoisine le million de francs et les autres recettes proviennent de la billetterie, des cotisations, de la Loro ou de sponsoring, entre autres. Il doit se gérer de façon autonome et ses comptes étaient équilibrés depuis de nombreuses années, même si la constitution de provisions s'avère impossible. Son but n'est pas d'engranger des bénéfices et la structure de son bilan l'empêche de supporter des pertes aussi importantes que celles de 2016.

De plus, M. Chapuis précise qu'à l'annonce du déficit 2016 et pour assurer la viabilité de l'association, la Ville a octroyé un don supplémentaire de Fr. 20'000.- et un prêt de Fr. 30'000.- sur 6 ans, sans intérêt. Le CCRD n'a trouvé aucune autre aide financière, raison pour laquelle son comité, pour assurer la poursuite des activités, a pris des mesures d'économie en supprimant certains spectacles peu rentables et en réduisant son effectif. Cette gestion devra être maintenue durant trois ans au minimum et a été décidée à l'unanimité par le comité et validée par la dernière assemblée du CCRD. M. Chapuis souligne qu'en dépit de ces mesures, le CCRD maintient une offre culturelle intéressante. En dernier lieu, il précise que le comité n'est pas favorable à une opération de sauvetage, comme l'a indiqué le président du CCRD dans la presse. Le Conseil communal partage cet avis et suggère de refuser la motion.

**M. Jean-Paul Miserez**, PCSI, relève que les problèmes financiers du CCRD sont indéniables. De plus, même si le désaccord entre le personnel et le comité est problématique, M. Miserez invite à ne pas ajouter de la confusion. S'agissant de la motion proprement dite, M. Miserez relève que son destinataire n'est pas précisé. De plus, à son sens, le plan de sauvetage n'est pas de compétence communale, bien que l'Exécutif puisse suggérer son établissement au CCRD. M. Miserez rappelle que la Ville a délégué certaines tâches à l'association, qui doit s'organiser. D'autre part, le Conseil communal n'est pas à même d'imposer une nouvelle structure ni un plan de sauvetage. M. Miserez indique que son groupe, pour ces raisons, refuse la motion, même s'il est conscient de la situation du CCRD et qu'il la regrette.

**M. Alphonse Poupon**, PS, soutenant la culture et la politique du Conseil communal, considère le CCRD comme un partenaire essentiel, mais pas unique, à qui les Autorités portent une attention particulière. Il relève que ni le CCRD ni le Conseil communal n'ont formulé de requête chiffrée pour intervenir dans la gestion de l'association. Le groupe socialiste ne voit pas pourquoi le Conseil de Ville devrait imposer un plan de sauvetage du CCRD, même si le futur Théâtre du Jura pourrait nécessiter des adaptations. Aussi, il laisse le soin au Conseil communal de suivre le dossier et refusera la motion.

**M. Dominique Baettig**, UDC•UDF•sp, refuse ce plan de sauvetage et estime que l'offre culturelle subventionnée est trop importante à Delémont, les manifestations étant organisées sans préoccupation de leur aspect finançable ou durable. A son sens, la culture doit être populaire et autofinancée, raison pour laquelle il suggère aux organisateurs de mettre sur pied leur manifestation sans compter sur les subventions. Par ailleurs, d'autres institutions font également face à des difficultés financières.

**M. Camille Rebetez**, CS•POP•Verts, s'interroge sur la cohérence entre le refus d'intervenir du Conseil communal et sa politique culturelle en place depuis quelques années. D'autre part, de l'avis de M. Rebetez, l'Exécutif avait requis un audit du CCRD que le comité avait refusé et il s'étonne que le Conseil communal ne l'exige pas aujourd'hui. De plus, il estime que la Ville doit intervenir, car elle représente le peuple.

En total désaccord avec la position de M. Baettig, M. Rebetez estime que le comité a fait son travail en fonction de la situation. Ses risques n'ont malheureusement pas payé, il a reconnu ses erreurs et réalisé un plan pour maintenir les postes et le CCRD à flot, toutefois avec une programmation culturelle moins étoffée, ce que M. Rebetez juge inacceptable. En outre, selon les renseignements du personnel, le versement communal de Fr. 20'000.- semblait officieusement promis comme garantie de déficit, fait que M. Rebetez n'a pas pu vérifier. Les soutiens supplémentaires de la Ville devaient garantir les salaires, alors que le CCRD a procédé à un licenciement.

M. Rebetez s'étonne de la position du groupe socialiste, vu le dépôt de sa motion demandant un listing des activités externalisées de la Ville. Il estime que le Conseil communal doit intervenir dans la gestion du CCRD et déplore les positions exprimées. Il continuera ses démarches, éventuellement pour soutenir le cinéma La Grange.

**M. Patrick Chapuis** rappelle que la Ville soumet chaque année son budget à l'approbation du Conseil de Ville. En l'occurrence, les subventions au CCRD s'élèvent à environ Fr. 128'000.- (Fr. 245'400.- au budget dont sont déduits Fr. 123'000.- de loyer). Par ailleurs, la politique culturelle de Delémont inclut d'autres associations. L'établissement du budget du CCRD se fait en accord avec lui et est régi par une convention revue tous les deux ou trois ans, en l'occurrence en 2017. Le CCRD évoque effectivement l'éventualité de quitter Saint-Georges, même si la convention signée à l'époque prévoyait la charge complète de la salle à l'association, ce qui ne lui convient plus à ce jour, probablement en raison des mauvais résultats financiers. M. Chapuis se dit ouvert à la discussion, tout en relevant que la Ville doit tenir compte des autres sociétés delémontaines. Il confirme avoir suggéré un audit au terme du SMAC Festival, auquel le CCRD a renoncé en raison de son coût (Fr. 30'000.-). Représentant la Ville au comité du CCRD, M. Chapuis indique qu'aucun autre soutien financier que celui de la Ville n'est parvenu à l'association pour limiter le déficit du festival en question. Quant au versement communal de Fr. 20'000.-, il n'a fait l'objet d'aucune promesse. Considérant le versement total de Fr. 50'000.- parallèlement au prêt de Fr. 30'000.-, M. Chapuis estime que la Ville a soutenu le CCRD de façon appropriée.

**DECISION** : la motion 5.07/17 - "Plan de sauvetage pour le CCRD", CS•POP•Verts, M. Camille Rebetez, est refusée par 24 voix contre 6.

### 13. **RÉPONSE AU POSTULAT 4.01/17 - "ALLOCATION DE SUBVENTIONS, LES MÊMES EXIGENCES POUR TOUS", PS, M. MARC RIBEAUD**

**M. Patrick Chapuis** informe en préambule que les grandes associations fournissent chaque année un exemplaire de leurs comptes, de même que leur rapport de gestion. Les renseignements pris auprès des grandes villes de Suisse romande révèlent que les procédures varient fortement. Certaines localités disposent de règlements pour l'octroi de subventions, surtout ponctuelles, alors que d'autres disposent d'un règlement d'octroi de subventions annuelles. En particulier, celui de Montreux pourrait servir de base à un futur règlement delémontain.

Pour répondre aux demandes du postulat, M. Chapuis propose d'envoyer tous les deux ans un questionnaire aux institutions culturelles bénéficiant de subventions, à l'instar de la pratique pour les sociétés sportives. Il requerra un bref descriptif de l'association, ses activités régulières de formation et en faveur de la jeunesse, son effectif, le montant de ses cotisations et l'ampleur du bénévolat. Les comptes et le procès-verbal de l'assemblée générale seront également exigés. Ces informations détermineront la subvention accordée par la Ville et inscrite à son budget.

**M. Marc Ribeaud**, PS, réagit aux propos de M. Rebetez s'agissant du cinéma La Grange. Actif dans son comité, M. Ribeaud admet les problèmes financiers auxquels le cinéma doit faire face depuis deux ans. Toutefois, une subvention communale supplémentaire n'est à son sens pas la façon de faire vivre l'institution mais bien la recherche d'un nouveau public, en trouvant des films intéressants un certain nombre de gens, tâche revenant au comité. Les subventions ne sont pas la solution à la pérennité d'une association, raison du présent postulat, pour lequel M. Ribeaud remercie la Ville d'avoir suivi ses demandes.

**14. RÉPONSE À LA MOTION 5.17/16 - "MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION PROVISoire POUR L'ACCÈS DE LA PASSERELLE DE MORÉPONT AVANT SON REMPLACEMENT PRÉVU EN 2020-2022", PLR, M. JULIEN CREVOISIER**

**Mme Françoise Collarin** indique que le chantier respecte le programme établi lors du dépôt de la motion. Le Conseil communal maintient sa proposition d'installer la nouvelle passerelle à fin 2019, voire début 2020. La visite du chantier organisée pour le Conseil de Ville a d'ailleurs permis de démontrer que l'installation d'une passerelle ne peut pas être réalisée plus rapidement, étant donné que la largeur du lit de la rivière à Morépoint n'est pas encore précisément connue.

**M. Julien Crevoisier**, PLR, estime la motion non réalisée, le principe de ce type d'intervention étant d'obliger l'Exécutif à prendre une mesure dans un délai de 6 mois, ce qui n'est pas le cas. Le dépôt de la motion n'a rien changé à la situation actuelle, raison pour laquelle M. Crevoisier, déçu de cette réponse, s'interroge sur le respect de l'Autorité législative et sur les alternatives, plus créatives, que le Conseil communal aurait pu étudier.

**15. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.02/17 - "MANQUE-T-IL DES SALLES DE SPORT À DELÉMONT POUR LES BESOINS DES ÉCOLES DE LA VILLE ?", CS•POP•VERTS, MME CHANTAL JAUSSE**

**Mme Chantal Jaussi**, CS•POP•Verts, est partiellement satisfaite.

**16. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.03/17 - "UTILISATION DE LA PISCINE COUVERTE DE DELÉMONT", PLR, M. PIERRE CHÉTELAT**

**M. Pierre Chételat**, PLR, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

**DECISION** : l'ouverture de la discussion est acceptée.

**M. Pierre Chételat**, PLR, se réjouit de constater que le Centre sportif est favorable à l'augmentation des heures d'ouverture, ce qui induira forcément une augmentation des ressources. Toutefois, il estime que la Ville aurait déjà pu consulter les autres communes et se demande dans quel délai elle le fera. Il estime que la Ville peut soit mieux exploiter le potentiel de ses infrastructures, soit investir dans un agrandissement de la piscine actuelle. Quant aux nettoyages réalisés actuellement le mardi, ils pourraient être déplacés à un autre jour ou une autre heure. Saluant l'étude en cours de la couverture hivernale de la piscine de plein air, M. Chételat regrette la réponse insuffisamment complète du Conseil communal s'agissant du distributeur de billets, dont il aurait souhaité une précision quant à l'évaluation d'une nouvelle installation permettant la différenciation des types d'abonnement.

M. Chételat s'étonne du rôle du gardien, déplorant que les nageurs soient forcés de trouver eux-mêmes une solution en cas de litige. Le Règlement d'utilisation des piscines stipule, entre autres, que les surveillants, dont les obligations sont fixées dans un cahier des charges, sont responsables de faire respecter la sécurité. M. Chételat regrette vivement de ne pas avoir accès audit document. De plus, même si la piscine est une infrastructure publique, de plus en plus de lignes semblent louées à midi, y compris au Club de natation qui bénéficie déjà de lignes presque tous les soirs depuis 17 heures déjà, au détriment du public. De l'avis de M. Chételat, une limite de location des lignes mériterait d'être définie pour ne pas prêter les citoyens. Aussi, M. Chételat se demande si la Ville compte trouver les solutions les moins onéreuses possibles pour répondre à l'augmentation de la fréquentation de la piscine.

**M. Patrick Chapuis** indique que le Centre sportif a mené un test pendant trois mois en 2017 en ouvrant la piscine de 7 à 9 heures trois jours par semaine. 2'400 personnes ont fréquenté l'infrastructure durant cette période. Une enquête réalisée auprès d'elles révèle que cette ouverture supplémentaire tôt le matin est très appréciée, raison pour laquelle le Conseil communal devra décider prochainement s'il maintient de façon pérenne ce nouvel horaire, considérant l'augmentation des coûts salariaux d'environ 15 %.

M. Chapuis indique que la piscine couverte ne peut pas être agrandie. La Ville a donc le choix de construire une nouvelle infrastructure ou aménager les plages horaires de l'infrastructure existante. Si le Centre sportif peut décaler les heures de nettoyage, M. Chapuis insiste sur la nécessité d'offrir des locaux et bassins impeccables, et il refuse de rogner sur ce type de dépenses. Concernant les abonnements, la nouvelle installation préconisée par M. Chételat coûterait quelque Fr. 60'000.-. Quant aux litiges entre baigneurs, ils ne doivent pas être réglés par le gardien, M. Chapuis comptant sur le comportement adéquat dont doit faire preuve chaque utilisateur. Toutefois, en cas de problème majeur, le gardien intervient et a autorité pour faire quitter les lieux au baigneur fautif et lui retirer son abonnement. En outre, M. Chapuis précise que les cahiers des charges sont de compétence exécutive, qu'ils sont établis par le Service du personnel puis discutés avec les collaborateurs et qu'ils relèvent d'un rapport de travail employeur-

employé. La piscine couverte est effectivement très fréquentée, surtout à certaines heures, et sa structure correspond aux besoins d'il y a 30 ans. La construction d'une nouvelle installation en fonction de la population actuelle pourrait être étudiée, sachant qu'elle représente un investissement considérable pour Delémont, sur lequel le peuple devrait se prononcer.

**17. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.04/17 - "QUELS MOYENS POUR PACIFIER LES NUITS DELÉMONTAINES EN FIN DE SEMAINE ?", PS, M. MARC RIBEAUD**

**M. Marc Ribeaud**, PS, est partiellement satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

**DECISION : l'ouverture de la discussion est acceptée.**

**M. Marc Ribeaud**, PS, aurait souhaité que la Ville, pour une période déterminée, puisse interdire aux auteurs de troubles identifiés l'accès à certaines zones de la ville pendant la nuit. La Police locale et l'entreprise de sécurité ne disposent pas des moyens nécessaires et devront recourir à d'autres mesures. Il regrette que la Municipalité ne soit pas en position d'accéder à la demande de son groupe et il remercie le Conseil communal d'avoir éclairci ce sujet.

**18. DIVERS**

La parole n'est pas demandée.

**Ont été déposés :**

- **question écrite 2.06/17** - "Le bon sens oui, mais jusqu'où va-t-on trop loin ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **question écrite 2.07/17** - "Quels sont les moyens à disposition pour les sociétés locales ?", PLR, M. Olivier Etique
- **interpellation 3.03/17** - "Gérer le gaspillage d'eau, passer maintenant à l'acte", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **postulat 4.06/17** - "Place de l'Etang : parc urbain et parking souterrain, un double atout pour la Vieille Ville", CS•POP•Verts, Mme Colette Petit

La séance est levée à 21 h 20.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

Jude Schindelholz

Nadia Maggay